

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

- Tuiles (réfection de toitures) : **DP**
Auvent, préau
- < 5m² : **aucune formalité**
 - < 20m² : **DP**
 - > 20m² : **PC**
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
- < 5m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 - < 20m² : **DP**



DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX

DP

GARAGE

- < 5m² : **aucune formalité**
- < 20m² : **DP**
- > 20m² : **PC**

FACADE RAVALEMENT

DP

CREATION FENETRE

DP

CABANE BOIS OU BETON

- < 5m² : **aucune formalité**
- < 20m² : **DP**
- > 20m² : **PC**

PORTAIL

DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5m² : **aucune formalité**
- < 20m² : **DP**
- > 20m² : **PC**

PISCINE

- < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100m² ouverte : **DP**
- < 100m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

* si ces travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

UNE QUESTION ? LA MAIRIE VOUS RÉPOND !

La mairie vous accueille du mardi au vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h.
Tél : 04 74 96 45 09

Toutes les informations utiles sur :
www.bonnefamille.com



Le Flash Bonnefamilien

Novembre 2020 - n°37/11

L'Auberge Dauphinoise s'adapte au reconfinement

L'Auberge Dauphinoise vous remercie de votre soutien lors du premier confinement et également pendant la reprise. Et voilà que c'est reparti, alors nous comptons sur vous encore pour nous soutenir ! Nous vous proposons la vente de plats à emporter fait maison. Toutes les fins de semaine, des nouvelles marmites mijotent !

Judi 19 novembre de 18h à 20h, repas Beaujolais nouveau : À emporter saucisson cuit sauce échalotes au vin rouge et ses pommes vapeur 9 €. Dégustez un verre de Beaujolais pour 1 bouteille achetée. Pensez à réserver pour mieux vous servir.

Pour les fêtes, nous vous proposerons du foie gras, des terrines, des paniers gourmands, des gourmandises ! Un menu de fête sera confectionné pour vous faire passer un agréable moment avec nous chez vous ! Le **8 décembre** (date à confirmer), nous vous proposerons un petit **marché nocturne de produits artisanaux à emporter** (confitures, miel, tapenade, griottes, produits maison, paniers gourmands à offrir, vins et Champagne, vente de crêpes, diots). On compte sur vous tous, venez masqués.

Emmanuelle Nerguizian et son équipe

Télé-alarme

S'adressant prioritairement aux personnes âgées, malades, handicapées ou isolées, les systèmes de téléalarme s'inscrivent dans les objectifs du maintien à domicile. Le service Téléalarme propose d'être le lien permanent et rassurant en l'absence d'une présence constante de l'entourage. C'est une technique permettant à toute personne qui le souhaite, d'être mis en relation 24h/24 et 7j/7 à une centrale d'écoute reliée à un opérateur situé dans les locaux du SDIS et d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part.

Le principe est simple : un seul appui sur le bouton d'alerte à porter sur soi permet de lancer l'alerte (via un boîtier relié à la ligne téléphonique) au centre d'écoute ouvert 24h/24 et 7j/7, prêt à intervenir. **Vous êtes intéressé par ce service pour vous-même ou pour un de vos proches ?** Contactez la mairie qui vous renseignera sur les modalités d'abonnement.

Plus de renseignements sur : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/telealarme/>



Broyage

La valorisation des déchets verts se révèle être une des solutions pour le traitement des résidus de taille, d'élagage et de tonte. La municipalité étudie donc la possibilité d'acquérir un broyeur à végétaux professionnel afin de le mettre à disposition des habitants de la commune, d'autant plus que le broyage offre une alternative à l'interdiction de brûler ses déchets.

Cependant aucun projet ne peut être mis en œuvre s'il manque la manifestation d'un intérêt par les utilisateurs, bénéficiaires concernés. Aussi, afin de valider la pertinence d'une telle démarche, nous souhaitons recenser les personnes qui seraient intéressées par l'utilisation de ce broyeur professionnel.

Nous vous remercions de vous faire connaître soit par courriel à l'adresse de la mairie « mairie@bonnefamille.com », soit par téléphone au 04.74.96.45.09



Le déploiement de la fibre se poursuit

Vous êtes déjà nombreux à pouvoir bénéficier de ce confort de connexion, parfois non sans mal !

Il est rappelé que c'est à chaque occupant de s'assurer qu'il sera techniquement possible de faire parvenir la fibre jusque dans l'habitation depuis la limite de propriété.

Les techniciens qu'ils soient de chez SFR ou Orange n'ont pas l'obligation d'assurer les travaux nécessaires à la faisabilité du tirage de la fibre.

C'est pourquoi afin d'éviter des rendez-vous infructueux, multiples voir un refus de l'opérateur de réaliser le raccordement, vous devez vous assurer de l'accès à vos chambres de tirage et de la « fluidité » des fourreaux depuis la limite jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

Les travaux à l'intérieur restent du ressort des techniciens de l'opérateur.



Sou des écoles - Vente de fromages avant l'hiver

Le Sou organise pour la première fois une grande vente de fromages, fournis par La Dent du Chat (Coopérative laitière de Yenne). La prise de commande se fera du 15/11 au 30/11 inclus pour une livraison vendredi 18 décembre au local des associations près du stade de 16h30 à 19h30. Les commandes sont ouvertes à tous !

Pour les parents d'élèves de l'école : le bon de commande sera mis dans les cahiers des aînés.

Pour tous : le bon de commande papier sera déposé dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez les demander à soubonnefamille@gmail.com. Rendez-vous sur notre page Facebook **Sou des Ecoles de Bonnefamille** ou envoyez nous un sms au 06 52 23 99 70 ou 06 82 43 11 62 en demandant à être recontacté.

Aucun doute, pour affronter l'hiver en période de covid, le fromage c'est bon pour le moral !

Déclaration de travaux

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux sous peine d'encourir des poursuites pénales.

La déclaration préalable de travaux (DP) doit être évoquée pour toute construction ou extension supérieure à 5 m² et inférieure à 20m², et pour les travaux suivants :

- ⊙ Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...
- ⊙ Changement de Portes, fenêtres, pose de velux
- ⊙ Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- ⊙ Ravalement de façade
- ⊙ Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)
- ⊙ Piscine
- ⊙ Clôture (mur, haie...)
- ⊙ Changement de destination d'une construction

Vous trouverez ci-dessous des tableaux synthétisant les différents cas qui peuvent être rencontrés ainsi que les obligations qui en découlent.

En cas d'interrogation ne pas hésiter à vous rapprocher de la mairie.

